

RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis municipal no **04/2025** relatif au

REGLEMENT DES SEPULTURES ET DU CIMETIERE, ET DU TARIF Y RELATIF, DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Bureau du Conseil s'est réunie le **22 mai 2025** à **20h30**, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : **M. le Syndic Georges Cherix**
M. Vincenzo Camuglia
M. Nicola Cassetta
Mme Nicole Cattano
M. Frédéric Strittmatter

Pour la Commission :

M. Federico Angiolini
M. Axel Mailer
Mme Nathalie Salvadori Ben Mabrouk
M. Alan Turra

Nous remercions la commune de nous avoir reçu en date du 22 mai 2025 de 20h30 à 21h afin de répondre à nos préoccupations dont les questions étaient les suivantes :

1. Article 12 Quelles sont les différences entre une concession et une tombe hors concession ?

Réponse :

La concession permet d'acheter un emplacement pendant une durée maximum de 50 ans.

Hors concession la durée est de 30 ans non renouvelable.

2. Quelles sont les principales différences entre l'ancien et le nouveau règlement ?
 - Le Columbarium
 - Le jardin du souvenir
 - L'adaptation aux règlements cantonaux

3. Comment la population sera-t-elle informée des nouvelles conditions et tarifs ?

Réponse : Ces informations seront publiées sur le site de la commune.

Conclusion, étant donné

- Que ce rapport est basé sur le règlement cantonal
- Que nos questions ont été répondu avec une grande clarté,
- Et que les tarifs ont également été vérifié par M. Prix

en conclusion, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. Vu le préavis municipal no **04/2025** relatif **REGLEMENT DES SEPULTURES ET DU CIMETIERE, ET DU TARIF Y RELATIF, DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX**
2. Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
3. Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis (et ses annexes) tels que présentés.

Villars-Ste-Croix, le 11 juin 2025

Signature de la Présidente de la Commission et du rapporteur



Nathalie **Salvadori Ben Mabrouk**



Axel **Mailler**